

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil seize, le 11 octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 octobre 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	54
Votants :	56
Pour :	56
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, , Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Camille GÉRAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU,

Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Denise GIROU représente Bertrand CAGNIART, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT.

EXCUSÉS

Titulaires : Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Daniel BOUTOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Attribution de subventions aux associations économiques

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant la compétence Développement Economique exercée par la Communauté de Communes

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution :

- d'une subvention de 9 956,10€ correspondant à une contribution de 0,42€ par habitant au titre de l'année 2016 à la Maison de l'Emploi du Périgord Noir ;

- d'une subvention de 40 839,04€ à l'Espace Economie Emploi du Terrassonnais.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 9 956,10€ correspondant à une contribution de 0,42€ par habitant au titre de l'année 2016 à la Maison de l'Emploi du Périgord Noir
- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 40 839,04€ à l'Espace Economie Emploi du Terrassonnais
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec ces deux associations
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte afférent à cette décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/10/2016

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20161011-DE2016063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2016